École élémentaire André Gide
Avenue d'Aigrefoin
78114 Magny-Les-Hameaux
01 30 52 74 60
0780740f@ac-Versailles.fr
http://www.ec-gide-magny-les-hameaux.ac-versailles.fr

CONSEIL D'ÉCOLE

JEUDI 4 FÉVRIER 2016

Directeur : Frankie SAMSON (CM1)

IEN : Frédéric PUZIN, Absent excusé

Enseignants :

- Benjamin AFETTOUCHE (CE1),
- Marie LOMBARD (CP),
- Jean-Luc MOTCHAN (CE2),
- Sandra ROUGIER (CM2),
- Fabienne CHAMPENOIS (Décharge de direction en CM1 et mi-temps en CE1), remplace Catherine CABACAS
- Catherine CLAIN (ZIL), absente excusée
- Isabelle LEGEAY (RASED), absente excusée

AVS : Marie DORCHENE et Martine BUSCHIAZZO (absentes excusées)

Parents élus :

Pour la FCPE :
- Virginie LE VOT
- Damien DE FRANCE
- Julie VARLET (suppléante)
- Lydie VADIMON (suppléante)
- Catherine LAVIGNAS (suppléante)

Pour l'AIPE :
- Carine MATHAT
- Angélique PEREIRA (suppléante)
- Marion MONTPERT (suppléante)

Périscolaire : Clément DUPEROUX (directeur)

Mairie : Marie-Christine MERCIER, Éliane GOLLIOT, Jean TANCEREL

ORDRE DU JOUR

1) POINTS ÉCOLE
2) POINTS PÉRISCOLAIRE, RESTAURATION, NAP ET ÉTUDES SURVEILLÉES
3) POINTS MAIRIE
4) POINTS PARENTS
5) DATES À RETENIR
6) DEMANDES EN INVESTISSEMENT 2016

1 POINTS ÉCOLE

1.1 Bilan des actions menées

Les actions du projet d'école sont en cours.
Concernant les ateliers mathématiques des élèves de cycle 3, des groupes hétérogènes mélangeant CE2, CM1 et CM2 ont été constitués pour pratiquer 4 ateliers tournants sur 4 semaines. Chaque enseignant a suivi plus particulièrement un groupe d'élèves en grande difficulté sur chaque atelier. On note un effectif trop important pour que l'enseignant puisse suivre chaque groupe. Des élèves ne se sont pas véritablement investis dans les ateliers proposés. Pour certains élèves, le réinvestissement des notions abordées en classe reste faible.
Les ateliers seront reconduits en mars et nous remédierons aux difficultés rencontrées.

Concernant les ateliers de lecture en cycle 3, trois groupes de niveau ont été constitués. Chaque groupe est accueilli par un enseignant : M Motchan pour la lecture à voix haute et théâtralisée, Mme Rougier pour travailler sur le repérage des substituts, des connecteurs, des marques morphosyntaxiques, faire des inférences et M Samson et Mme Champenois pour travailler le vocabulaire, la compréhension et l'implicite.
Concernant les ateliers lecture en cycle 2, la classe de CE1 est répartie en 3 groupes : 1 groupe en autonomie, 1 groupe pris en charge par l'enseignante, 1 groupe pris en charge par Isabelle LEGEAY, enseignante spécialisée du RASED.
La même organisation sera mise en place en CP en mars.

Concernant la remise des livrets d'évaluation au premier trimestre, tous les parents ont été reçus. Les enseignants sont satisfaits d'avoir pu dialoguer avec chaque famille. Les parents ne doivent pas hésiter à prendre rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant à tout moment de l'année.
Le journal de notre école est en cours d'élaboration et sera publié en ligne avant les vacances de février. Un deuxième numéro est prévu en mai.

Les enseignants proposent d'organiser une matinée jeux de société le **mercredi 17 février 2016 de 9h00 à 10h30.** Pour chaque cycle, les élèves seront mélangés et répartis dans les salles de classe où les jeux seront installés.

Les enseignants de cycle 3 proposent d'organiser un défi mathématique le **mercredi 9 mars 2016.** Des groupes mélangeant des élèves de CE2, CM1 et CM2 seront constitués et devront résoudre des énigmes mathématiques. Cette année, le défi ne sera pas noté sur proposition des élèves délégués.

L'anglais est enseigné dans toutes les classes avec l'aide d'une assistante pour les élèves de cycle 3. Nous déplorons que les élèves n'apprennent pas suffisamment le vocabulaire, ce qui est indispensable pour qu'ils puissent progresser.

De nombreuses actions ont été menées concernant la violence et le harcèlement scolaire : débats dans toutes les classes, réalisations d'affiches par toutes les classes pour définir le harcèlement et donner des conseils pour y faire face, intervention de Déclic théâtre et de la Maison de la justice et du droit autour des valeurs républicaines et des discriminations pour les élèves de CM1 et CM2, intervention de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile dans les classes de CM1 et CM2, diffusion auprès des parents d'un article de la BPDJ sur le harcèlement scolaire. Par ailleurs les actes de violence sont systématiquement signalés aux parents. Le directeur a reçu les parents des enfants les plus impliqués dans les actes de violence. Nous constatons une amélioration du climat et nous notons que ce sont toujours les mêmes élèves qui font preuve de violence.

Des actions ont été menées à l'occasion de la journée nationale de la laïcité le 9 décembre 2015 avec un intervenant de la Ligue de l'enseignement en CE2, CM1 et CM2 autour de la Charte de la laïcité.

1.2 PPMS, exercices de sécurité et mesures de sécurité Vigipirate

Un exercice PPMS de mise à l'abri simple a eu lieu le 10 décembre 2015 et s'est bien déroulé montrant que notre plan est efficace.
Un autre exercice de confinement aura lieu le 22 mars 2016.
Des instructions particulières ont été ajoutées au PPMS pour réagir en cas d'attentat ou d'intrusion extérieure dans l'école.

Aucun PPMS n'a été défini pour le temps périscolaire. Le directeur de l'école propose que le PPMS établi pour le temps des enseignements soit appliqué sur le temps périscolaire. Nous invitons les directeurs du périscolaire à participer au prochain exercice du 22 mars pour observer le fonctionnement de ce plan. Par ailleurs des procédures particulières de confinement devront être établies sur les équipements municipaux qui accueillent des élèves (gymnase, piscine, Estaminet, MESDD, etc.)

Le directeur recevra prochainement la gendarmerie pour un diagnostic sécurité dans l'école et définir un interlocuteur particulier Gendarmerie – Sécurité de l'école.

Un exercice de sécurité incendie a eu lieu le 9 décembre 2015 et s'est bien déroulé avec une évacuation des locaux en 1 minute 47 secondes.
Ces exercices ont donné l'occasion de travailler avec les élèves autour de la notion de risques majeurs et de rappeler les bons comportements à adopter.
Le plan Vigipirate est au niveau Alerte Attentat.
Les principales mesures et consignes de sécurité en découlant sont :

- Un adulte est présent à l'entrée de l'école pour assurer l'accueil des élèves ;
- Un contrôle visuel des sacs aléatoire peut être effectué et l'identité des personnes extérieures à l'établissement relevée, dans le respect de la législation en vigueur ;
- Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves ;
- Dans les académies en Vigipirate Alerte Attentat, le stationnement des véhicules est interdit aux abords de l'établissement ;
- Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école de son plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.), ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion ;
- Chaque établissement scolaire doit réaliser deux exercices de sécurité (évacuation incendie et mise à l'abri ou confinement comme demandé dans le cadre des P.P.M.S.).

Une fiche rappelant ces consignes est apposée à l'entrée de l'école pour que les élèves et leurs familles puissent en prendre connaissance.

1.3 Les comptes de l'école

Coopérative (Marie LOMBARD)
Solde du compte à la date du conseil d'école : 1 728,99 €

USEP (Jean-Luc MOTCHAN)
Solde du compte à la date du conseil d'école : 574,26 €
Des demandes de subventions municipale (190 euros) et départementale (320 euros) ont été faites pour l'année 2016/2017.

1.4 Fête de l'école

Elle aura lieu le vendredi 24 juin 2016, à partir de 16h30 fête du périscolaire sur le thème Star Wars, à partir de 18h fête de l'école.

Nous proposons que l'organisation soit la même que l'an passé : stands de jeux, vente d'enveloppes gagnantes, exposition artistique autour du thème « Les couleurs ».
Le principe d'un repas avec des spécialités amenées par chacun est également reconduit, ainsi qu'un concours de gâteaux sur le thème des couleurs.
Directeur et parents élus se réuniront en mai pour définir toutes les modalités pratiques de cette fête. Nous prévoyons déjà de simplifier l'organisation matérielle (pas de montage de stands mais délimitation d'espaces, nouveaux jeux à proposer, développer le dialogue entre enseignants, parents et parents élus,...)

La fête d'école est une des sources de financement de notre coopérative scolaire.
Nous sollicitons les parents pour obtenir des lots. Une lettre a été distribuée dans les cahiers de correspondance.
Parents, n'hésitez pas à solliciter vos comités d'entreprise et commerçants.
Nous aurons besoin de parents volontaires pour l'organisation matérielle de la fête et la tenue des stands.

1.5 Remplacement des enseignants

Des remplacements d'enseignants absents n'ont pas été assurés par manque de remplaçants disponibles.

Les demandes d'enseignant remplaçant pour assurer la mise en place des réunions d'équipe éducative (REE) n'ont pas été satisfaites. Les REE les plus urgentes ont été faites. Au vu des effectifs, de CP et CE2, nous ne pouvons pas répartir les élèves aussi une REE a été annulée le jour même et aucune REE ne pourra être mise en place d'ici la fin de l'année sauf urgence.

La présence du directeur aux ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) concernant les élèves en situation de handicap n'étant pas indispensable, trois ESS ont eu lieu. Le directeur a pris en charge les classes des enseignants concernés pour que ces derniers puissent y assister.

Le Conseil d'école relève que les moyens de remplacement d'enseignants sont insuffisants.

2 POINTS PÉRISCOLAIRE, RESTAURATION, NAP ET ÉTUDES SURVEILLÉES

Directeurs : Clément DUPEROUX et Nelly BELIARDE

2.1 Périscolaire

Les effectifs sont stables. L'équipe reste quasiment inchangée si ce n'est des remplacements d'animateurs en congé.

2.2 Restauration

Pas de problème à signaler. Le planning des passages des classes a été modifié pour tenir compte des élèves en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) les mardis et vendredis midi.

2.3 NAP

Le système d'inscription des enfants est modifié pour permettre à tous les enfants de s'inscrire aux activités sur des temps de récréation par voie d'affichage.

Le mardi, 125 enfants sont inscrits aux NAP, le vendredi 115.

Des activités base-ball, acrosport, tennis, sport intense, découverte des pays du monde, dessin, percussions, jeux d'opposition, golf, diabolo, mosaïque, jeux de société, E-graine développement durable, échecs et pâte Fimo seront prochainement proposées.

2.4 Études surveillées

Référent : Jean-Luc MOTCHAN

De nombreux enfants sont inscrits cette année :

- Lundi et mardi ➢ 3 groupes
- Jeudi ➢ 4 groupes
- Vendredi ➢ 2 groupes

Des groupes de 12 à 15 élèves sont constitués en mélangeant les niveaux de classe.

3 POINTS MAIRIE

Le Conseil prend connaissance des réponses de la mairie au premier Conseil d'école 2015/2016.

- Concernant la demande de mise en place d'un comité technique pour faire un bilan de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des NAP
  Un bilan a été réalisé lors du Comité Enfance et Scolaire du 23/06/2015. La création et le fonctionnement de nouvelles instances dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire ont été présentés lors du Comité Enfance et Scolaire du 08/12/2015 : Conseil des enfants, comités de suivi du temps de l'enfant, comité Enfance et Scolaire, comité de pilotage.
  Le premier conseil des enfants, dont le thème sera les NAP, la restauration et le périscolaire, aura lieu en mars.
  Le premier comité de suivi du temps de l'enfant aura lieu fin mars 2016.
  Le prochain comité enfance et scolaire aura lieu fin mai 2016.
  Le premier comité de pilotage aura lieu en décembre 2016 ou janvier 2017.

- Concernant la demande de dotation en matériel informatique (16 tablettes et connexion WI-FI)
  La réponse est défavorable.

L'école renouvelle sa demande de dotation en matériel informatique d'autant que les programmes qui seront en œuvre à la rentrée 2016 accordent une part importante au numérique et qu'actuellement les enseignants ne disposent pas de moyens suffisants pour mettre en œuvre le B2I (Brevet Informatique et Internet).
Par ailleurs nous signalons que les connexions Internet à l'école Louise Weiss, dont les salles informatiques nous sont prêtées, ne fonctionnent pas ce qui rend impossible l'organisation de séances en lien avec le B2I.

- Concernant l'absence de chauffage et l'impact sur le matériel stocké dans la salle des maîtres :
  Le problème est résolu.

Toutefois suite à une fuite d'eau en octobre, les radiateurs de la classe de CP ont été fermés et ne sont toujours pas remplacés. Le chauffage de cette classe est inexistant. Un chauffage d'appoint a été fourni le vendredi 5 février 2016 suite au Conseil d'école.

- Délai d'intervention des services techniques lors d'un signalement
  Les délais d'intervention ont nettement diminué. Tous les petits travaux demandés ont été réalisés. Merci aux services techniques.

- Concernant les interventions de la police municipale et de la gendarmerie au moment du temps de restauration en octobre, suite au braquage du tabac
  La police municipale n'étant pas sur place, la mairie n'était pas informée et n'a donc pas pu prévenir les écoles.

- Photocopieur
  Le photocopieur a été réparé.

- Règles communes entre temps d'enseignement et temps périscolaire
  Dans le cadre du PEDT, les Services de la ville vont travailler avec les enseignants durant cette année scolaire à l'élaboration d'une charte de règles de vie commune.

- Concernant le matériel PPMS
  Un état des lieux du matériel sera fait en 2016 afin de compléter si nécessaire.

- Concernant la demande d'avoir un espace calme pour réviser une leçon ou une poésie pendant le centre de loisirs du mercredi
  Cette question a été évoquée lors d'un comité Enfance/Scolaire et a reçu un avis défavorable.

Les parents réitèrent leur demande en précisant qu'ils souhaitent juste que leurs enfants aient accès à leur cartable pendant le centre de loisirs du mercredi. La demande n'avait pas été comprise en ces termes et va donc être rééxaminée

- Concernant les demandes de rénovation et mise à l'abri de l'escalier extérieur, de remplacement du revêtement de sol du préau et de rénovation des toilettes adultes.
  Ces demandes sont proposées au budget 2016.

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée 2016, l'école doit prévoir un investissement conséquent pour l'achat de nouveaux manuels. L'école pourrait-elle, à cette occasion, disposer d'un crédit Caisse des écoles réévalué ?

Les personnels municipaux d'entretien et restauration indiquent que des absences ne sont pas remplacées, ce qui pose des problèmes pour effectuer les nombreuses tâches qui leur incombent.

4 POINTS PARENTS

4.1 Procédure en cas de grève, Service d'accueil

La loi instituant un droit d'accueil a été promulguée par le Parlement le 20 août 2008.

Le principe de la loi est défini dans l'article 2 : "Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève (...)".
Cette loi permet de concilier deux libertés :
la liberté pour les enseignants de faire grève,
la liberté pour les familles de poursuivre leur activité les jours de grève.

Concernant l'organisation du service d'accueil :
- L'État assure cet accueil en cas d'absence non remplacée d'un enseignant et si le nombre prévisionnel de grévistes d'une école est inférieur à 25% (1 enseignant gréviste).
- Les communes assurent le service d'accueil si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25% (2 enseignants grévistes) des enseignants des écoles publiques maternelles et élémentaires. Elles bénéficient en contrepartie d'une compensation financière de l'État et organisent ce service de façon très souple. Le choix des personnels, des locaux, d'une association éventuelle avec d'autres communes lui est donné.

La commune de Magny a choisi de ne pas mettre en place ce service d'accueil pour ne pas briser les mouvements de grève des enseignants et parce qu'elle ne dispose pas des moyens humains pour satisfaire aux exigences d'encadrement et de sécurité. (les animateurs étant déjà en fonction ailleurs en journée, il faudrait trouver et des personnes « de réserve » susceptibles de se rendre disponibles en 48h, pour seulement un ou quelques jours par an. La question de la qualification de ces personnes même pour une simple garderie pose problème.

Jusqu'ici l'école avait choisi d'accueillir des élèves d'enseignant gréviste. Dorénavant dans notre école, les élèves des enseignants en grève ne seront plus accueillis, lorsque le nombre d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25% (soit à partir de 2 grévistes).

4.2 Devoirs à la maison

Contrairement aux programmes de 1995 et 2002, aucun horaire n'est défini pour des études dirigées sur le temps scolaire dans les programmes 2008.
Les nouveaux programmes 2016 précisent :
En gagnant en aisance et en assurance dans leur utilisation des langages et en devenant capables de réfléchir aux méthodes pour apprendre et réaliser les tâches qui leur sont demandées, les élèves acquièrent une autonomie qui leur permet de devenir acteurs de leurs apprentissages et de mieux organiser leur travail personnel.

- *Organisation des élèves pour les devoirs (pour certains les listes sont incomplètes sur les agendas, cahiers manquants...)*
Le parti pris pédagogique des enseignants de l'école, concernant les devoirs, est de rendre l'élève autonome, investi dans son travail et responsable.
Au premier trimestre, pour les élèves de cycle 3, et toute l'année pour les élèves de cycle 2, les devoirs sont notés au tableau, les agendas sont systématiquement contrôlés et tous les enseignants indiquent quotidiennement aux élèves le matériel à emmener pour faire les devoirs.
En cycle 3, à partir du deuxième trimestre, les agendas ne sont plus contrôlés systématiquement et nous rappelons ponctuellement à nos élèves de ne pas oublier le matériel nécessaire et leur rappelons régulièrement la nécessité de ce point.
Les parents proposent que les devoirs soient accessibles sur les blogs de classe. Le blog des CE2 indiquera les devoirs à la maison. Le blog des CM1 indique les devoirs au premier trimestre seulement.

- *Comment les aider à s'organiser mieux et à anticiper ?*
En CE2 et CM2 les devoirs sont donnés pour toute une semaine et notés au tableau. En CM1 ils seront donnés une semaine à l'avance au troisième trimestre pour permettre à l'élève d'apprendre à s'organiser et anticiper en vue du collège. Les élèves de CM1 et de CM2 disposent de leur emploi du temps dans leur agenda.
Dans les autres classes ils sont donnés pour le lendemain ou pour la semaine suivante lorsqu'il y a plusieurs enseignants dans la même classe.
Les leçons de mathématiques et de français doivent pouvoir être réinvesties dans des exemples concrets. Certaines définitions mathématiques et le vocabulaire spécifique doivent être appris par cœur (sens et orthographe).
Le vocabulaire anglais, les leçons de culture humaniste et de sciences demandent un apprentissage approfondi.
Nous déplorons un trop grand nombre d'élèves qui n'apprennent pas ou insuffisamment leurs leçons.

Conseils pour s'organiser **chez soi :**
- avoir son emploi du temps affiché ;
- pour retrouver vite ses affaires, choisir des emplacements déterminés pour les livres, pour la trousse, pour le livre emprunté au bibliobus ou à la bibliothèque ;
- ranger après avoir travaillé ;
- essayer d'être au calme, bien éclairé, avec une bonne position du dos ;
- prévoir le matériel, la tenue, les livres, etc., nécessaires à l'école pour le lendemain ;
- régulièrement, vider son cartable et sa trousse ; les nettoyer ; vérifier et remplacer le matériel manquant, etc.
- revoir régulièrement les leçons précédentes et apprendre les leçons en fonction de l'emploi du temps

Une réflexion sur les devoirs à la maison sera menée en conseils de cycles et une action pourra être prévue dans le projet d'école si nécessaire.

- *Cohérence des devoirs lorsqu'il y a deux enseignants dans une même classe ?*
Chaque enseignant a la liberté pédagogique de choisir les devoirs à la maison donnés aux élèves.

- *Cohérence des apprentissages lors d'un remplacement d'enseignant*
Les enseignants remplaçants sont toujours en contact avec l'enseignant remplacé pour la transmission des informations importantes. Par ailleurs, dans chaque classe, l'enseignant remplaçant dispose d'un cahier journal qui présente les apprentissages menés quotidiennement dans la classe ainsi que des programmes et progressions pour chaque matière permettant d'établir les apprentissages effectués et ceux restant à faire en lien avec les programmes officiels.

- *Déduction du coût de la cantine les jours de grève ou d'absence non remplacée d'un enseignant*
Lorsque les parents ont gardé leur enfant les jours de grève ou d'absence d'enseignant non remplacé, le coût des repas cantine est déduit de la facture.

- *Enfants « dys », quelles aides développer ?*
Dyslexie, dyspraxie, dysorthographie, trouble de l'attention… les troubles de l'apprentissage touchent près de 6% des enfants, soit en moyenne 1 enfant par classe. C'est un vrai handicap qui peut fortement contrarier le parcours scolaire des enfants.
La mairie a initié en septembre une conférence à destination des professionnels qui a rassemblé 150 personnes. Elle a obtenu aussi des financements pour mettre à disposition des équipes enseignantes du matériel spécialisé (coussin ergonomique, ordinateurs portables avec logiciels adaptés). Elle propose en plus de renforcer l'accompagnement autour de ces troubles en créant un groupe de travail. Il réunira des volontaires : enseignants, parents, orthophonistes et autres spécialistes santé pour évaluer les besoins prioritaires et évaluer ensuite les actions les plus utiles qui pourraient être mises en place pour les enfants et familles touchés par ces troubles (aide au dépistage ? information des familles ? aide au montage de dossier pour la prise en charge financière des soins ? aide des professionnels…)

Si vous avez envie de prendre part à ce groupe de réflexion et de propositions, faites-vous connaître auprès des fédérations de parents. Pour la FCPE : quintavot@yahoo.fr ou 01 30 47 09 83. Pour l'AIPE : contact@aipe78114.org

5 DATES À RETENIR

Les dates des rencontres sportives et sorties scientifiques et culturelles sont sur le site Internet de l'école.

Mois	Jour	Événement
Février	**samedi 13**	Un spectacle de chant choral avec tous les CM1 de la commune à la Maison de l'Environnement
Juin	**Du 6 au 10 juin**	Classe découverte CM2 à Chailles près de Blois sur le thème de la Renaissance
	mardi 14	Spectacle chant choral à l'Estaminet Cycle 2 (CP et CE1) 18h00 et Cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) 19h00
	vendredi 24	Fête d'école à partir de 16h30

6 DEMANDES EN INVESTISSEMENT 2016

- *en mobilier :*
1 porte-manteau sur pied pour la salle des maîtres
1 meuble de rangement de grandes feuilles FORMAT RAISIN (50 x 65 cm)
1 revêtement Velléda blanc aimanté (classe de CP)
1 four micro-ondes (salle des maîtres)

- *en matériel informatique :*
16 tablettes tactiles avec connexion Wi-Fi
1 connexion Wi-Fi

- *en "gros" travaux :*
Étanchéité du toit de l'école à faire

Changement du revêtement de sol préau et étages
Réfection des peintures dans l'escalier menant aux étages
Réfection des toilettes adultes
Mise à l'abri par auvent de l'escalier de secours extérieur
Changement du photocopieur

- *demandes du Conseil des enfants :*
Deuxième parcours de billes dans la cour
Deuxième panneau de basket dans la cour
Une structure de jeux dans la cour (également utilisable par le centre de loisirs)
Plus de bancs dans la cour

- *en matériel pour les exercices PPMS*
Des piles non rechargeables
Une radio
Un escabeau

PROCHAIN CONSEIL LE JEUDI 26 MAI 2016 À 18H30

SIGNATURES

FRANKIE SAMSON, DIRECTEUR

CARINE MATHAT, PARENT ÉLUE AIPE

VIRGINIE LE VOT, PARENT ÉLUE FCPE